

*Parcs nationaux—Loi*

La réalisation de ce projet va entraîner de nouvelles misères. Je ne suis pas contre, mais je réclame une indemnisation. Cela s'impose absolument. Il faut une aide pour les gens de ces localités. La préservation de l'environnement entre dans les frais généraux. Elle fait partie des frais généraux de l'État, mais n'a pas été respectée sur la côte ouest, ni à Ucleulet, ni à Port Alberni ni dans le cas de l'île Moresby. Je réclame que les frais de cette opération, qui va profiter à tous les Canadiens, soient mis à la charge de tous les Canadiens au lieu de retomber uniquement sur ceux qui vivent à Port Alberni et à Ucleulet.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, j'ai une observation rapide à faire pour la gouverne des gens qui nous écoutent et qui se demandent peut-être quelle différence il y a entre la motion n° 9 et la motion n° 10. Le gouvernement est d'avis que la motion n° 9 recouvre la zone dont nous parlons. Son adoption protégerait effectivement la vallée. Nous allons transformer cette zone en réserve pour un futur parc plutôt qu'en parc.

Il pourrait surgir un problème si on adoptait la motion n° 10, car le caractère particulier de la vallée elle-même pourrait rendre plus difficile d'effectuer certains des travaux, d'après la loi, et le gouvernement préfère le caractère général de la motion n° 9 à cet égard. Je crois cependant que les deux motions cherchent à parvenir au même résultat. Je tenais simplement à le faire remarquer aux fins du compte rendu.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je veux parler de l'une des motions. Nous les appuyons toutes. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir écouté les gens qui ont comparu devant le comité, et d'avoir sollicité le consentement unanime de la Chambre pour leur permettre de se présenter devant nous.

La motion dont je veux parler est la motion n° 11 inscrite au nom de la secrétaire parlementaire. Elle donnera au gouvernement le pouvoir de constituer de nouveaux parcs nationaux dans de nouveaux endroits au Canada. On caresse depuis longtemps à Thunder Bay le rêve de protéger une chaîne de montagnes connue sous le nom de Nor'Westers en en faisant un parc provincial ou national. Le comité, au cours de ses délibérations, et la secrétaire parlementaire, dans sa sagesse, ont jugé que l'on souhaitait voir constituer des parcs nationaux dans au moins quatre endroits du pays, et ont donné au gouvernement l'instrument nécessaire pour que cela se fasse. Nous en avons discuté à Thunder Bay.

Dans le cadre de la planification d'ensemble du Service de loisirs et parcs de Thunder Bay, nous avons exprimé par écrit notre désir de créer un parc à l'état naturel qui s'appellerait «Norwesters» et s'étendrait en partie sur la ville de Thunder Bay, en partie sur la réserve n° 52, en partie sur la municipalité de Neebing. Cette motion permet de commencer la planification. Elle expose certains règlements qui protégeraient les propriétaires des terrains, les localités et les parties intéressées. Nous avons provoqué une certaine controverse à Thunder Bay à ce sujet. Des représentants du Service de loisirs et parcs sont allés voir le conseil municipal pour lui dire que c'est une bonne

idée. Le Service a demandé la permission de rencontrer le conseil de bande ainsi que les voisins au sud et à l'ouest, la municipalité voisine, pour parler de cette idée. Malheureusement, un des conseillers municipaux a décidé de faire un communiqué de presse qui a causé toutes sortes de réactions négatives de la part de ces voisins.

• (1330)

Cet amendement, d'autre part, garantit ce genre de processus consultatif. Il parle de faire en sorte que les terrains soient la propriété du gouvernement du Canada, que celui-ci ne tirera pas arbitrairement un trait autour d'une municipalité sur des terrains qui sont propriété de l'État, qu'il s'agisse de la province ou de la municipalité.

Le gouvernement ne peut pas automatiquement prendre des terrains appartenant aux particuliers et devra avoir recours à une autre méthode pour les obtenir avant qu'on puisse déclarer ces terrains parc national. La province doit reconnaître que ces terrains conviennent à un parc national ou à un parc marin national, selon le cas.

Il existe ensuite un moyen pour faire en sorte que les gens soient informés par avis publié dans la *Gazette* et par quatre annonces hebdomadaires insérées dans les journaux provinciaux et locaux, dans les deux langues officielles et dans une langue jugée appropriée. S'il s'agissait d'un parc situé à l'extrémité de la région nord-ouest de l'Ontario, par exemple, il conviendrait peut-être de faire passer des annonces en ojibwa pour que les gens de l'endroit aient la possibilité d'étudier la question.

Je suis très heureux d'appuyer cet amendement ainsi que les autres. Je trouve que c'est un net progrès pour les parcs nationaux, et je félicite les membres du comité législatif, et notamment le président avec lequel j'ai eu des entretiens à ce sujet il y a un certain temps, d'avoir veillé à opérer ce changement pour nous donner le pouvoir de créer ces parcs où ils sont nécessaires et où les gens les veulent.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. le vice-président:** Les motions nos. 1, 2 et 11 feront l'objet d'un vote séparé. Plaît-il à la Chambre d'adopter ces motions?

**Des voix:** D'accord.

(La motion no 1 de M<sup>me</sup> Browes est adoptée.)

(La motion n° 2 de M<sup>me</sup> Browes est adoptée.)

(La motion n° 11 de M<sup>me</sup> Browes est adoptée.)

**M. le vice-président:** La motion n° 7 fera l'objet d'un vote séparé, qui vaudra pour la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion n° 7 de M<sup>me</sup> Browes est adoptée.)

(La motion n° 12 de M<sup>me</sup> Browes est adoptée.)